

Grand témoin

Hubert BOSSE-PLATIÈRE, professeur à l'Université de Bourgogne, directeur de la Chaire universitaire de droit rural et de droit à l'environnement



Analyse : dérèglement foncier

- L'augmentation de la température , conséquence de la concentration du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, aboutit à une fonte des glaces et, par un jeu de vases communicants, à une montée des eaux qui a des effets dévastateurs sur la population.
- D'autres menaces nous guettent, toutes aussi mortifères, liées à la pollution de l'air, à la pollution de l'eau, à la surconsommation énergétique, à la déforestation, à l'atteinte irrémédiable à la biodiversité, à la pénurie alimentaire, à l'explosion démographique, aux conflits sociaux liés aux migrations dont certaines sont d'origine climatique.



Analyse:

À force de sacrifier l'essentiel pour l'urgent, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel ». E. MORIN

L'homme doit réinventer son rapport à la nature dont il n'est qu'un élément.

« une ère de réconciliation de l'Humanité et de son milieu de vie, l'écosphère terrestre »



A l'échelle de la France....

- La superficie de la France (672 051 km² ou pour la France métropolitaine 551 595 km²) ne représente que 0,45 % du total de toutes les terres du monde qui est de 148 940 000 km² (près de 29,1 % de la surface de la Terre).
- Mais l'empreinte écologique d'un pays se mesure également par l'importance et la nature de ses activités économiques
- Si la Terre entière vivait comme la France, 2,5 Terres seraient nécessaires pour les 7 milliards de Terriens, alors qu'à l'échelle du globe, c'est l'équivalent de 1,7 planète qui serait nécessaire pour assouvir les besoins des êtres humains.



Le défi-ville : reconstruire la ville sur la ville

- En un demi-siècle, la surface urbanisée a doublé, passant de 2,5 millions d'hectares en 1960 à 5 millions aujourd'hui.
- La France vit une métropolisation silencieuse de son territoire. Les centresvilles se dévitalisent.
- La France devient périphérique : 85 % de la population vit aujourd'hui dans des aires ou unités urbaines, i.e. sous influence de la ville.
- Densifier la ville en la verticalisant sans doute, diminuer la consommation d'énergie semblent être les deux axiomes de la politique du logement.
- La diminution de la consommation d'énergie est d'autant plus nécessaire en France que le taux d'indépendance énergétique est faible (inférieur à 60 %).
- Le défi est immense puisque depuis 2006, la population du pays a augmenté de 3,3 millions d'habitants. En raison du phénomène de décohabitation, il faut loger de plus en plus de personnes, réparties dans des familles partageant de moins en moins le même toit.



Le défi-agricole : réussir l'agroécologie

- L'hémorragie est réelle : 34,5 millions d'hectares en 1960 ; à peine 28 millions aujourd'hui sur les 55 millions que compte le territoire français métropolitain..
- En outre, la perspective d'augmenter la consommation de biocarburant laisse augurer dans les prochaines années un besoin de surface agricole exponentiel.
- Un sol naturel même non agricole sert à stocker le carbone, à accueillir la biodiversité et stocker de l'eau.



Le défi-forêt : optimiser sa gestion

- Sa surface, depuis la Révolution, a doublé de volume et couvre désormais 31 % du territoire.
- 80 % de la forêt française serait privée et trois quarts de cette forêt appartiendraient à des propriétaires dont la surface serait inférieure au seuil de viabilité économique (4 hectares).
- Dans un nombre de cas non négligeable, le cadastre ne serait pas à jour. Qui est propriétaire ?



Le morcellement de la politique foncière

La politique foncière en France se trouve éclatée en une multitude d'acteurs, entremêlant collectivités territoriales (mairies, communautés de communes, départements, métropoles, régions) et opérateurs fonciers (Conservatoire du littoral, conservatoire des espaces naturels, agences de l'eau, agences de la biodiversité, établissements publics fonciers [locaux ou d'État], SAFER, ONF, etc.).

Le législateur a doté la plupart de ces organismes d'un droit de préemption (ou autres droits de préférence) défendant, chacun, un des aspects de l'intérêt général.

Mais la juxtaposition d'intérêt général particulier ne fait pas l'intérêt général supérieur.



Le droit rural ne préserve pas les espaces agricoles et naturels

- Élaboré après la Seconde Guerre mondiale, le droit foncier rural marche sur trois jambes (statut du fermage, contrôle des structures et SAFER) avec une vision principalement sociale et économique : la défense de l'exploitation agricole de type familial.
- La préservation des espaces agricoles ou naturels passe en arrièreplan.
- Les SAFER sont omniprésentes et impuissantes



Les documents de planification stratégique devraient, en théorie, être porteurs d'un véritable projet de territoire.

Le SCoT,

SRADDET et SRADDT,

schéma régional intermodalité,

SRCE et SRCAE, SRDEII, SDREA, SDAGE,...PLU, PLUI, PLUh...



Le droit de l'environnement sème ses zones : l'environnementalisation du territoire

Les zones à finalité de préservation des espaces agricoles ou naturels se démultiplient.

ENS, sites inscrits et classés, parcs naturels régionaux ou nationaux, le ppPays, arrêtés biotopes, réserves naturelles, réseau Natura 2000, trames vertes et bleues, espaces boisés classés...,ZAP, PAEN, PENAP...



« La terre avait été un musée sublime. Par malheur, l'homme n'était pas conservateur »

Sylvain Tesson La Panthère des neiges, Gallimard, 2019.



Merci de votre attention.

Contacts:

Université de Bourgogne/Franche-Comté

Hubert Bosse-Platière UFR Droit, 4 Boulevard Gabriel, 21 000 DIJON. 0680356147

Hubert.bosse-platiere@u-bourgogne.fr